

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 7 novembre 2016, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.**

Présences :

Absences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil  
Denise Mercier

MM Jacques Chabot  
Fernand Filion  
Allan Fortier  
Jeannot Goulet

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures 04 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 16-11-312**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 5.8 *Tournoi Bantam de La Sarre* – Demande de commandite;
  - 5.9 *Action Santé / L'Envolée d'Abitibi-Ouest* – Rencontre d'actualisation de sa planification stratégique triennale;
  - 5.10 *Fondation de Charité des Policiers de la MRCAO* – Campagne des *Paniers de Noël*;
  - 5.11 *Journal Le Pont Palmarolle* – Demande de contribution financière;
  - 5.12 *Montée Ados Abitibi-Ouest* – Demande de commandite de salle;
  - 10.3 Autorisation pour aller en appel d'offres pour les plans et devis de la 13<sup>e</sup> Avenue;
  - 12.7 Plan d'action de la Municipalité – Adoption de la politique de remboursement de frais de non-résidents;
  - 12.10 Modification du *Règlement d'emprunt n° 295* pour l'achat d'une fournaise au propane et pour le système d'échangeur d'air pour le garage;
  - 12.11 Autorisation pour l'achat d'une fournaise au propane pour le garage;
  - 12.12 Autorisation pour l'achat d'un système d'échangeur d'air pour le garage;
  - 12.13 Autorisation pour effectuer la réparation du système de chauffage à l'eau du Centre municipal;
  - 12.19.4 Modification au *Guide de référence des employés municipaux*, concernant les employés saisonniers;
- Le titre de la résolution au point 12.8 « *Détermination du travail de l'agente de développement attirée à la municipalité* » sera changé pour « *Mandat à l'agente de développement et détermination des actions prioritaires* ».

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 5.1. Bureau de François Gendron – Invitation à célébrer les 40 ans de vie politique du député d'Abitibi-Ouest;
  - 5.2. AFAT – Invitation à assister au 73<sup>e</sup> Congrès annuel;
  - 5.3. *Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest* – Invitation à assister au Dîner-conférence Desjardins;
  - 5.4. École Dagenais – Autorisation pour faire la collecte de bouteilles de porte-à-porte;
  - 5.5. TACPAT – Demande d'appui à la Campagne « *Laissons les pauvres gagner leur vie!* »;
  - 5.6. Chevaliers de Colomb – Demande de contribution financière;
  - 5.7. *Sous-poste Camionnage en Vrac Abitibi-Ouest* – Demande d'appui;
  - 5.8. *Tournoi Bantam de La Sarre* – Demande de commandite;
  - 5.9. *Action Santé / L'Envolée d'Abitibi-Ouest* – Rencontre d'actualisation de sa planification stratégique triennale;
  - 5.10. *Fondation de Charité des Policiers de la MRCAO* – Campagne des *Paniers de Noël*;
  - 5.11. *Journal Le Pont Palmarolle* – Demande de contribution financière;
  - 5.12. *Montée Ados* – Demande de commandite de salle;
6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
8. PAROLE AU PUBLIC;
9. HYGIÈNE DU MILIEU;
  - 9.1. Approbation de la soumission pour l'achat d'une pompe submersible;
10. URBANISME;
  - 10.1. Servitude pour les empiètements réciproques de la propriété du 134, rue Principale;
  - 10.2. Lotissement de terrains résidentiels à desservir par le projet de bouclage du réseau;
  - 10.3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour les plans et devis de la 13<sup>e</sup> Avenue;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
  - 11.1. Formation pour les pompiers volontaires pour 2017-2018;
12. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 12.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil;
  - 12.2. Abrogation de la résolution n° 351-15;
  - 12.3. Calendrier de fermeture du bureau pour la période des Fêtes;
  - 12.4. Abrogation de la résolution n° 16-10-296;

- 12.5. Abrogation des résolutions 273-14 et 091-15;
- 12.6. Attribution des billets pour le « *Vins & Fromages* » et le « *Bières & Saucisses* » pour les employés municipaux et les élus;
- 12.7. Plan d'action de la Municipalité – Adoption de la politique de remboursement de frais de non-résidents;
- 12.8. Détermination du travail de l'agente de développement attirée à la municipalité, et des priorités d'actions « Mandat à l'agente de développement et détermination des actions prioritaires »;
- 12.9. Transferts budgétaires;
- 12.10. Modification du *Règlement d'emprunt n° 295* pour l'achat d'une fournaise au propane et pour le système d'échangeur d'air pour le garage;
- 12.11. Autorisation pour l'achat d'une fournaise au propane pour le garage;
- 12.12. Autorisation pour l'achat d'un système d'échangeur d'air pour le garage;
- 12.13. Autorisation pour effectuer la réparation du système de chauffage à l'eau du Centre municipal;
- 12.14. OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016;
- 12.15. MTMDET – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00023818-1);
- 12.16. MTMDET – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00024670-1);
- 12.17. Approbation des modalités de versement du programme TECQ 2014-2018;
- 12.18. Approbation de la nouvelle carte de découpage du territoire pour le service de désincarcération;
- 12.19. EMPLOYÉS;
  - 12.19.1. Autorisation pour la directrice générale pour devenir commissaire à l'assermentation;
  - 12.19.2. Révision des définitions de tâches, des conditions de travail et de la rémunération de l'inspecteur et officier en bâtiments;
  - 12.19.3. Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal;
  - 12.19.4. Modification au *Guide de référence des employés municipaux* concernant, les employés saisonniers;
- 13. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
  - 13.1. Adoption du *Règlement n° 302* intitulé : « *Modifiant les dispositions sur l'entreposage extérieur à des fins autres que résidentielles du Règlement de zonage* »;
  - 13.2. Adoption du *Règlement n° 303* intitulé : « *Intégrant les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à la réglementation d'urbanisme* »;
- 14. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 16-11-313**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**MTMDET– Programme Réhabilitation du réseau routier local**

Le ministère nous avise que la demande d'aide financière du 9 juin 2016 nous a été refusée puisque les travaux mentionnés ne sont pas inscrits à la planification quinquennale du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* et conséquemment, ne sont pas admissibles à une aide financière du volet *Redressement*.

**BAPE – Rapport d'enquête et d'audience publique**

À la demande du ministre du *Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, M. David Heurtel, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP*.

**FQM – Bilan des administrateurs de la région Abitibi-Témiscamingue**

Faisant suite au congrès annuel de la *Fédération québécoise des municipalités*, qui s'est tenu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec, la MRC de Témiscamingue nous fait parvenir le rapport de nos administrateurs pour la région Abitibi-Témiscamingue. La majorité des présentations tenues lors du congrès annuel sont disponibles sur le site Web de la FQM.

**Ministre de la Culture et des Communications – Office de la langue française**

Face au constat de la présence dans le paysage québécois de nombreuses marques de commerce dans une autre langue que le français, principalement en anglais, et devant le nombre grandissant de plaintes du public relatives à l'affichage, le gouvernement du Québec avait annoncé, en juin 2015, son intention de modifier le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* afin d'accroître la présence du français dans l'affichage.

**Ville de La Sarre – Projet d'étude de fusion et de regroupement**

Le maire de la Ville de La Sarre, monsieur Normand Houde, nous avise que le projet d'étude de fusion et de regroupement sera repoussé la réalisation après les élections de 2017, puisque la charge imposante de travail pour leur équipe de direction ne permet pas de consacrer du temps sur cet imposant projet.

→ **DEPOT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 16-11-314**

**Bureau de François Gendron – Invitation à célébrer les 40 ans de vie politique du député d'Abitibi-Ouest**

**Considérant que** le 15 novembre 2016, le député François Gendron atteindra sa 40<sup>e</sup> année à titre de représentant de la population d'Abitibi-Ouest à l'Assemblée nationale;

**Considérant que** le maire de La Sarre, monsieur Normand Houde, le président du Parti Québécois d'Abitibi-Ouest, monsieur Gabriel Massicotte et le président des Fêtes du 100<sup>e</sup> de la Ville de La Sarre, monsieur Gaétan Pelletier, lancent une invitation pour souligner cette prolifique carrière;

**Considérant que** monsieur François Gendron a accepté la présidence d'honneur des Fêtes du 100<sup>e</sup> de la ville de La Sarre;

**Considérant que** tous les profits amassés par la vente des billets lors de cette activité serviront à la commémoration de cet important moment dans la vie de la communauté;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire Marcel Caron et son épouse, Marielle Aubin, à assister au spectacle-hommage intitulé « *Une histoire en partage* », au coût de quarante dollars (40 \$) le billet. L'activité se déroulera le samedi 19 novembre 2016, à 19 h 30 à la Salle Desjardins de La Sarre.

**Résolution n° 16-11-315**

**AFAT – Invitation à assister au 73<sup>e</sup> Congrès annuel**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun membre du conseil, pour assister au 73<sup>e</sup> Congrès annuel de l'*Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue* (AFAT), qui se déroulera à Val-d'Or le jeudi 10 et vendredi 11 novembre 2016.

**Résolution n° 16-11-316**

**Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest – Invitation à assister au Dîner-conférence Desjardins**

**Attendu que** la *Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest*, en collaboration avec le *Pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue*, lance une invitation à prendre part à un dîner-conférence avec M. Jean-Martin Aussant, économiste et directeur général du *Chantier de l'économie sociale*;

**Considérant que** cette conférence a pour objectif d'amorcer une grande discussion sur la transformation du modèle de développement et de réfléchir à la place et au rôle de l'entrepreneuriat collectif;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun membre du conseil, pour assister au *Dîner-conférence Desjardins* qui se tiendra au Motel Villa mon repos de La Sarre, le jeudi 10 novembre 2016.

**Résolution n° 16-11-317**

**École Dagenais – Autorisation pour faire la collecte de bouteilles de porte-à-porte**

**Attendu que** le projet est un voyage éducatif à Ottawa pour un groupe de 45 élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire, et leurs professeurs et que de nombreuses activités de financement sont mises en place pour financer ce voyage;

**Attendu qu'** que la collecte des bouteilles vides n'est pas considérée comme de la vente itinérante, mais comme de la sollicitation;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les organisateurs responsables du projet et les élèves de l'École Dagenais à effectuer du porte-à-porte afin de procéder à la cueillette des bouteilles vides sur le territoire de la municipalité du 1<sup>er</sup> au le 7 janvier 2017.

**Résolution n° 16-11-318**

**TACPAT – Demande d'appui à la Campagne « Laissons les pauvres gagner leur vie! »**

**Considérant** les impacts positifs d'une telle mesure pour les personnes assistées sociales ; accroître l'autonomie, briser l'isolement, augmentation de l'estime de soi, etc.;

**Considérant** les impacts positifs d'une telle mesure pour les employeurs ; meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et la capacité des personnes à travailler, pallier à la pénurie de main-d'œuvre, etc.;

**Considérant** les impacts positifs d'une telle mesure pour le gouvernement ; diminuer les coûts reliés à la pauvreté, améliorer le climat social, etc.;

**Considérant** les impacts positifs d'une telle mesure pour la communauté et ses citoyens(nes) ; accroître le développement économique et social de sa communauté, améliorer la cohésion sociale, etc.;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie la proposition de la *Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue* (TACPAT), de consentir aux personnes recevant des prestations d'aide sociale, de travailler en fonction de leur capacité, et ce, jusqu'à l'atteinte d'un revenu équivalent à la mesure du panier de consommation (MPC) et ce, sans réduire les prestations d'aide sociale.

*(La mesure du panier de consommation (MPC) : mesure élaborée par Ressources humaines et développement des compétences Canada en consultation avec les provinces et les territoires est basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture (28 %), les vêtements (10 %), le logement (31 %), le transport (6 %) et 25 % pour les autres dépenses : ameublement, téléphone, fournitures scolaires, frais de garde, soins de santé non assurés, hygiène personnelle, assurances... Équivaux à 17 246 \$ en 2013.)*

**Résolution n° 16-11-319**

**Chevaliers de Colomb – Demande de contribution financière**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière aux Chevaliers de Colomb de Palmarolle, pour un montant de cent dollars (100 \$) dans le cadre de la « Fête de Noël des enfants » qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2016.

**Résolution n° 16-11-320**

**Sous-poste Camionnage en Vrac Abitibi-Ouest – Demande d’appui**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie *Sous poste Camionnage en Vrac Abitibi-Ouest* dans sa démarche auprès du Ministère des Transports concernant leurs négociations pour le renouvellement de leur permis de courtage et leur fera parvenir une lettre d’appui en ce sens.

**Résolution n° 16-11-321**

**Tournoi Bantam de La Sarre – Demande de commandite**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte de commanditer le *Tournoi Bantam de La Sarre* dans la catégorie « Or », pour une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) dans le cadre de la 54<sup>e</sup> édition du *Tournoi Bantam de La Sarre*, qui se déroulera du 2 au 5 février 2017.

**Résolution n° 16-11-322**

**Action Santé / L’Envolée d’Abitibi-Ouest – Rencontre d’actualisation de sa planification stratégique triennale**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne mandate aucun membre du conseil, mais que la coordonnatrice des *Loisirs de Palmarolle Inc.*, Roxane Laprise, pourra assister à la rencontre d’actualisation de la planification stratégique triennale d’*Action Santé / L’Envolée d’Abitibi-Ouest*, qui se tiendra au *Chalet 4 Vents*, 71 route 111 Ouest à La Sarre, le 6 décembre prochain, de 8 h 30 à 16 h 30. Un dîner et des collations seront fournis sur place. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité, selon le *Guide des employés municipaux* de la municipalité.

**Résolution n° 16-11-323**

**Fondation de Charité des Policiers de la MRCAO – Campagne des Paniers de Noël;**

**Considérant que** la mission de la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l’Abitibi-Ouest* est d’offrir à chaque famille dans le besoin, un panier de denrées en plus d’un cadeau personnalisé à chaque enfant;

**Considérant que** le partenariat est précieux pour la *Fondation* et que cette mission est basé sur les dons des généreux partenaires;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte le partenariat offert en participant au Plan de financement « *Danseur* » pour un don de cent dollars (100 \$) à la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l’Abitibi-Ouest*, pour la *Campagne des Paniers de Noël 2016*.

**Résolution n° 16-12-324**

**Journal Le Pont de Palmarolle – Demande de contribution financière**

- Attendu que** le *Journal Le Pont de Palmarolle* est en nomination dans la catégorie *Projet communautaire* au *Gala Excell'Or 2016* de la *Chambre de Commerce d'Abitibi-Ouest*;
- Attendu que** les membres de l'équipe du journal seront présents au gala puisque le journal pourrait recevoir un prix lors de cette cérémonie;
- Attendu que** les coûts pour l'équipe s'élèvent à mille quatre-vingt-six dollars (1 086 \$) pour le souper et la soirée et seront facturés au *Journal Le Pont de Palmarolle*;
- Considérant que** le *Journal Le Pont de Palmarolle* est un projet réalisé entièrement par des bénévoles et est un organisme à but non lucratif soutenu par la municipalité;
- Considérant qu'** en 2015, *Les Loisirs de Palmarolle Inc* (pour la piste cyclable) ainsi que le *Marché Public* ont été en nomination au *Gala Excell'Or* et que les frais pour les repas et la soirée du gala ont été entièrement assumés par la municipalité pour trois (3) membres de chaque organisme pour assister à la remise des prix;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde un remboursement au montant de mille quatre-vingt-six dollars (1 086 \$) au *Journal Le Pont de Palmarolle*, pour les frais encourus lors du *Gala Excell'Or 2016*.

**Résolution n° 16-11-325**

**Montée Ados Abitibi-Ouest – Demande de commandite de salle**

- Considérant que** l'événement organisé par *Montée Ados Abitibi-Ouest* s'adresse aux jeunes du secondaire âgés de 12 à 17 ans et a pour but de rassembler les jeunes chrétiens afin qu'ils grandissent dans leur foi;
- Considérant que** l'organisme *Montée Ados Abitibi-Ouest* a mis sur pied cet événement qui offrira des témoignages, des ateliers un grand jeu, de l'animation musicale, etc.;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la grande salle du Centre municipal à l'organisme *Montée Ados Abitibi-Ouest* pour le rassemblement qui se déroulera toute la journée du 23 avril 2017, de 9 heures à 17 heures.

**→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES A PAYER**

**Résolution n° 16-11-326**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 octobre 2016**

- Attendu que** conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de



gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 octobre 2016, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante et un mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-cinq cents (61 792.85 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de cinquante-cinq mille huit cent vingt dollars et dix-neuf cents (55 820.19 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 octobre 2016, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-cinq mille neuf cent cinquante-neuf dollars et soixante-neuf cents (25 959.69 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

#### → **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### → **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

#### → **HYGIENE DU MILIEU**

##### **Résolution n° 16-11-327**

##### **Approbation de la soumission pour l'achat d'une pompe submersible**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte la soumission présentée par *Xylem Water Solutions* pour l'achat d'une pompe submersible pour la station de pompage de l'aqueduc municipal, au montant de cinq mille cinq cent treize dollars et quatre cents (5 513.04 \$).

→ **URBANISME**

**Résolution n° 16-11-328**

**Servitude pour les empiétements  
réciproques de la propriété du 134, rue  
Principale**

- Attendu qu'** une galerie (incluant son toit, son escalier et la rampe) de la propriété du 134, rue Principale (lot 5 048 565), empiète dans l'emprise de la 4<sup>e</sup> Avenue Est (lot 5 049 465), d'une profondeur allant jusqu'à 0,79 mètre;
- Attendu qu'** une base de béton de la propriété du 134, rue Principale (lot 5 048 565), empiète dans l'emprise de la 4<sup>e</sup> Avenue Est (lot 5 049 465), d'une profondeur allant jusqu'à 1,81 mètre;
- Attendu que** la descente au sous-sol (incluant son toit) de la propriété du 134, rue Principale (lot 5 048 565), empiète dans l'emprise de la 4<sup>e</sup> Avenue Est (lot 5 049 465), d'une profondeur allant jusqu'à 0,69 mètre;
- Attendu que** le trottoir de la municipalité empiète sur le terrain du 134, rue Principale (lot 5 048 565) ainsi que sur le terrain du 132, rue Principale (lot 5 048 564);
- Considérant que** la propriété du 134, rue Principale (lot 5 048 565) sera vendue et qu'il est possible de régulariser la situation par l'élaboration d'un contrat distinct de l'acte de vente par le notaire, par l'accord de servitudes réciproques réelles et perpétuelles entre les deux parties, tel que décrites dans le certificat de localisation de l'arpenteur géomètre Patrick Descarreaux (dossier 1563-95-PAL);

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**Que** le conseil municipal autorise les servitudes réciproques et par conséquent, accepte les frais encourus qui s'élèvent approximativement à trois cents dollars (300 \$) pour les honoraires, plus les frais d'inscription, plus les taxes, pour la servitude de son trottoir. Ces frais seront divisés en deux, les deux parties paieront chacun la moitié de la facture totale.

**Que** soient mandatés monsieur le maire Marcel Caron et madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de signer, pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle, tous les documents pertinents et nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

**Résolution n° 16-11-329**

**Lotissement de terrains résidentiels à  
desservir par le projet de bouclage du  
réseau;**

- Attendu que** tout projet de lotissement doit être soumis au conseil municipal;
- Attendu que** le lotissement des nouveaux terrains résidentiels à desservir par les travaux de bouclage du réseau qui se fera prochainement doit être approuvé afin que l'on puisse déterminer avec exactitude où doivent être installés les entrées de service;
- Attendu qu'** un fossé de drainage se trouve dans le prolongement de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest;

**Attendu que** la largeur minimale d'une voie de pénétration est de 20 mètres;

**Attendu qu'** il convient de séparer par une voie de pénétration prolongeant la 3<sup>e</sup> Avenue Est la zone résidentielle à développer de la zone mixte au sud, où une aire d'entreposage commercial s'établit;

**Attendu que** la largeur minimale des lots d'angle est de 21,3 mètres;

**Attendu que** l'espace résiduel entre les deux lots d'angle permet de faire trois lots de 19,8 mètres de largeur au lieu des 18,2 mètres minimaux réglementaires;

**Attendu que** la profondeur des lots sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, est de 39,6 mètres au lieu des 27,4 mètres minimaux réglementaires;

**Considérant que** les nouveaux terrains doivent être cadastrés pour être vendus et construits;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal approuve le plan de lotissement et statut de confier à un arpenteur-géomètre, le mandat de cadastrer et piqueter les nouveaux terrains résidentiels selon ce plan, et mandate la directrice générale Carole Samson, pour assurer le bon fonctionnement du dossier et afin de signer les documents nécessaires, le cas échéant.

**Résolution n° 16-11-330**

**Autorisation pour aller en appel d'offres pour les plans et devis de la 13<sup>e</sup> Avenue Ouest**

**Attendu que** le cadastre et le piquetage des dix-huit (18) lots de la 13<sup>e</sup> Avenue Ouest sont terminés;

**Attendu qu'** Hydro-Québec a installé des poteaux et fait des ancrages pour le prolongement et la modification de la ligne aérienne;

**Considérant que** le délai est très long pour obtenir les plans et devis;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson d'aller en appel d'offres pour les plans et devis de la 13<sup>e</sup> Avenue Ouest.

→ **SECURITE INCENDIE**

**Résolution n° 16-11-331**

**Formation pour les pompiers volontaires pour 2017-2018**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

- Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- Attendu qu'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;
- Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;
- Attendu que** la Municipalité de Palmarolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- Attendu que** la Municipalité de Palmarolle prévoit la formation de deux (2) pompiers dans le cadre du programme « *Pompier I* » au cours de l'année 2017-2018 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- Attendu que** la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue de présenter une demande d'aide financière pour l'année 2017-2018, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique pour la formation « *Pompier I* » et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 16-11-332**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil**

**Considérant que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017.

**Q'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Ces séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, et débuteront à 20 heures.

CALENDRIER des séances ordinaires 2017		
9 janvier	1 <sup>er</sup> mai	5 septembre ( <b>mardi</b> )
6 février	5 juin	2 octobre
6 mars	3 juillet	6 novembre
3 avril	8 août ( <b>mardi</b> )	4 décembre

#### **Résolution n° 16-11-333**

#### **Abrogation de la résolution n° 351-15**

**Attendu que** il a été statué à la résolution n° 351-15 que « (...) la fermeture se fera désormais toujours à partir du premier lundi précédant le jour de Noël jusqu'au premier lundi suivant le 2 janvier »;

**Attendu que** la fermeture du bureau municipal ne peut pas être appliquée comme indiqué pour l'année 2016 / 2017 puisque cette décision impliquerait que le bureau serait fermé pendant trois (3) semaines;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 351-15 puisque cette décision ne peut pas être appliquée chaque année puisque les calendriers diffèrent d'une année à l'autre. Les journées de fermeture devront donc être statuées par résolution chaque année.

#### **Résolution n° 16-11-334**

#### **Calendrier de fermeture du bureau pour la période des Fêtes**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal décrète que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes soit, du mercredi 21 décembre 2016 jusqu'au mardi 3 janvier 2017 inclusivement. Les heures normales de bureau reprendront le mercredi 4 janvier 2017.

#### **Résolution n° 16-11-335**

#### **Abrogation de la résolution n° 16-10-296**

**Attendu que** suite à une étude plus approfondie du dossier de « *Les Appartements Gérard-Paul* » concernant la demande de permis de lotissement DPLOL160107, il a été constaté que ladite demande n'avait pas lieu d'être;

**Considérant que** la résolution n° 16-10-296 vient à l'encontre des modalités du contrat d'achat / vente entre la Municipalité de Palmarolle et *Les Appartements Gérard-Paul* ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 16-10-296 et respectera les termes du contrat de vente notarié entre la Municipalité de Palmarolle et *Les Appartements Gérard-Paul*, signé le 16 juin 2014.

**Résolution n° 16-11-336**

**Abrogation des résolutions n° 273-14 et 091-15**

**Attendu que** la résolution n° 273-14 concerne l'attribution des billets pour le « *Bières & Saucisses* » pour les employés municipaux et les élus et stipule que :

*« (...) la municipalité paiera l'admission au « Bière et Saucisses » au coût de trente dollars (30 \$) pour chacun de ses employés réguliers, à temps plein ou saisonnier, qui ont plus de 10 heures de travail par semaine. L'admission des conjoints et conjointes n'est pas incluse. »;*

**Attendu que** la résolution n° 091-15 concerne l'attribution des billets pour le « *Vins et fromages* » et le « *Bières & Saucisses* » pour les employés municipaux et les élus et stipule que :

*« (...) la municipalité réservera une table de huit (8) personnes et paiera les huit billets pour le « Vins et fromages » ainsi que le « Bières et saucisses » et les huit (8) places seront attribuées par tirage au sort parmi les employés(es) et les élus municipaux et ce, à chaque année. »;*

**Considérant que** les deux résolutions se contredisent et que la distribution des billets pour le « *Bières & Saucisses* » 2016 n'a pas été effectuée selon le décret adopté à la résolution 091-15, mais d'une toute autre façon qui a été décidé en séance de travail;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge les résolutions n<sup>os</sup> 273-14 et 091-15 concernant l'attribution de billets pour le « *Vins et fromages* » et le « *Bières & Saucisses* » et que le conseil statuera sur le sujet dans une autre résolution.

**Résolution n° 16-11-337**

**Attribution des billets pour le « Vins & Fromages » et le « Bières & Saucisses » pour les employés municipaux et les élus**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu adopté :

Que le conseil municipal décrète que l'attribution des billets pour le « *Vins & Fromages* » se fera comme suit :

- Offert aux membres du conseil : les conjoints devront payer leur billet.

Que le conseil municipal décrète que l'attribution des billets pour le « *Bières & Saucisses* » se fera comme suit :

- Offert à tous les employés temps plein permanent et temps partiel de 10 et moins / sem., et les employés saisonniers de 35 h / sem., et leur conjoint, aux élus et leur conjoint, et l'événement fera office de rencontre en remplacement d'un « *party* » de Noël.

**Résolution n° 16-11-338**

**Plan d'action de la Municipalité – Adoption de la politique de remboursement des frais de non-résidents**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte la *Politique de remboursement des frais de non-résidents* telle que présenté par l'agente de développement, à l'objectif 15 du *Plan d'action de la Municipalité de Palmarolle*, permettant ainsi l'accessibilité aux activités de loisirs aux familles et aux aînés dans les villes avoisinantes. La politique sera en vigueur à compter de janvier 2017 puisqu'aucun montant n'était prévu à cet effet au budget 2016.

**Résolution n° 16-11-339**

**Mandat à l'agente de développement et détermination des actions prioritaires**

**Attendu que** les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler et d'en établir les priorités d'action;

**Attendu que** ces projets doivent être cités dans le *Plan de développement et de positionnement stratégique* de la municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Goberil et unanimement résolu et adopté :

**Que** le conseil ajoute à son Plan de développement stratégique le point 5 à l'*Objectif 17 Maintenir et développer les événements offrant un loisir aux familles et aux aînés*;

**Que** le conseil mandate madame Julie Mainville, agente de développement de la municipalité, pour travailler sur le nouveau point ajouté au *Plan de développement et de positionnement stratégique 2015-2017* soit : **17.5 Évaluer la faisabilité d'aménager des jeux d'eau au parc d'enfants**;

**Que** le conseil autorise madame Julie Mainville, à travailler avec tous les organismes qui en font la demande directement auprès d'elle.

**Que** le conseil mandate madame Julie Mainville pour travailler sur les points suivants : **1.** La faisabilité d'aménager des jeux d'eau au parc d'enfants de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest. **2.** Le développement d'un espace de stationnement pour les véhicules récréatifs. **3.** Travailler sur le programme PAIR.

**Résolution n° 16-11-340**

**Transferts budgétaires**

**Attendu que** selon le *Règlement n° 264 modifiant le Règlement n° 236 sur le contrôle et le suivi budgétaire*, à l'article 3.2, il est spécifié que :

« *La limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire au cours d'un exercice est fixée à 3%. Le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés en accord avec le directeur général.* » ;

**Attendu que** puisque la variation permise de 3% a été dépassée dans plusieurs postes budgétaires, un ajustement doit être fait ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires effectués par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Samson, tel que spécifiés à l'Annexe « A » intitulé *Transferts budgétaires à effectuer pour l'année 2016*.

**Résolution n° 16-11-341**

**Modification du Règlement d'emprunt n° 295 pour l'achat d'une fournaise au propane et pour le système d'échangeur d'air pour le garage**

**Considérant que** l'achat prévu de la fournaise au radiant n'est pas nécessaire;

**Considérant que** les deux (2) seuls critères obligatoires à respecter sont :

- L'article 103 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) stipule qu'un système de ventilation générale doit être installé dans un garage d'entretien et être en mesure d'effectuer au moins quatre (4) changements d'air à l'heure ;
- L'article 117 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) précise que la température aux postes de travail doit être d'environ 16°C ;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la modification au *Règlement d'emprunt n° 295*, afin de supprimer le point 1.3.1 de l'Annexe A dudit règlement, pour inscrire l'achat d'une fournaise au propane en lieu et place de l'achat d'une fournaise radiant et procéder à une analyse des coûts pour un système d'échangeur d'air compatible avec une fournaise au propane. Un avis de motion sera donné à cet effet.

**Résolution n° 16-11-342**

**Autorisation pour l'achat d'une fournaise au propane pour le garage**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une fournaise au propane pour le garage et la dépense sera attribuée au fonds général de la municipalité, étant donné le court délai et le besoin immédiat d'une fournaise pour le garage, afin de respecter l'article 117 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST).

**Résolution n° 16-11-343**

**Autorisation pour l'achat d'un système d'échangeur d'air pour le garage**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas l'achat d'un échangeur d'air pour le moment puisqu' une analyse préalable sera nécessaire pour évaluer la compatibilité avec la fournaise qui sera en place à ce moment-là, avant de procéder à l'achat.

**Résolution n° 16-11-344**

**Autorisation pour effectuer la réparation du système de chauffage à l'eau du Centre municipal**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la réparation du système de chauffage à l'eau du Centre municipal et choisi de ne pas installer de chauffage à l'électricité au Centre



municipal aux endroits où fonctionne le système de chauffage à l'eau.

**Résolution n° 16-11-345**

**OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal de Palmarolle approuve la révision budgétaire 2016 de l'OMH en date du 3 octobre 2016, pour lesquels la participation révisée de la municipalité est de deux mille neuf cent quarante dollars (2 940 \$).

**Résolution n° 16-11-346**

**MTMDET-Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00023818-1)**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

**Que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 et 9 Ouest, dossier n° 00023818-1, pour un montant subventionné de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$), conformément aux exigences du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*;

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 8 et 9 Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Résolution n° 16-11-347**

**MTMDET-Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00024670-1)**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

**Que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 et 9 Ouest, dossier n° 00024670-1, pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$), conformément aux exigences du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*;

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 8 et 9 Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Résolution n° 16-11-348**

**Approbation des modalités de versement du programme TECQ 2014-2018**

**Attendu que**

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que**

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe en tant qu'*Annexe « A »*, intitulée : *Programmation TECQ 2014-2018 – Nouvelle programmation* et qui comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Résolution n° 16-11-349**

**Approbation de la nouvelle carte de découpage du territoire pour le service de désincarcération**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal approuve le projet de découpage du territoire à desservir en désincarcération tel que présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest.

**Résolution n° 16-11-350**

**Autorisation pour la directrice générale pour devenir commissaire à l'assermentation**

**Attendu que** certains textes de loi exigent qu'une personne soit assermentée avant de signer un document ou de témoigner;

**Attendu que** la municipalité n'a plus de commissaire à l'assermentation depuis le départ de l'ex-directeur général, monsieur Gaétan Côté et que présentement, seul le maire a ce pouvoir;

**Considérant que** ce service est demandé à la municipalité plusieurs fois par année;

**Considérant que** ceci permettrait à nos citoyens et même des citoyens des autres municipalités voisines d'éviter de se déplacer à La Sarre pour obtenir ce service, lorsque le maire n'est pas disponible;

**Considérant que** la directrice générale se propose pour offrir ce service, mais puisque c'est dans le seul but d'avantager les citoyens de Palmarolle, demande à ce que les frais d'inscription lui

soient remboursés;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à remplir la *Demande de nomination d'un commissaire à l'assermentation* auprès de la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, et que le conseil municipal accepte de payer les coûts de la demande au montant de cinquante-cinq dollars et soixante-quinze cents (55.75 \$) pour une période de validité de trois (3) ans.

**Résolution n° 16-11-351**

**Révision des définitions de tâches, des conditions de travail et de la rémunération de l'inspecteur et officier en bâtiments**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise une hausse de salaire pour l'inspecteur municipal et officier en bâtiment et en environnement, en accordant un échelon de plus que l'échelon actuel, selon le *Guide de référence des employés municipaux 2014-2018* et ce, à compter du 6 novembre 2016.

Les tâches exigées pour le poste d'officier en bâtiment et en environnement seront révisées ultérieurement ainsi que l'échelle salariale, lorsque la formation en eau potable et en eaux usées sera complétée, et que l'officier en bâtiment et en environnement aura obtenu les certificats rattachés à cette formation.

**Résolution n° 16-11-352**

**Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à la *Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec* (COMBEQ), pour l'inspecteur municipal Philippe Gagnon, pour un montant totalisant quatre cent deux dollars et quarante et un cents (402.41 \$), taxes incluses, pour l'année 2017.

**Résolution n° 16-11-353**

**Modification au Guide de référence des employés municipaux, concernant les employés saisonniers**

**Attendu que** selon le *Guide de référence des employés municipaux*, un employé qui travaille 15 heures et plus par semaine, mais ne travaille pas toute l'année est un employé saisonnier;

**Attendu que** selon le *Guide de référence des employés municipaux*, un employé qui travaille 30 heures et plus par semaine et qui travaille toute l'année, est un employé permanent;

**Attendu que** selon le *Guide de référence des employés municipaux* l'attribution des trois (3) congés maladie et du congé mobile est seulement pour les employés à temps plein, mais ne spécifie pas s'ils sont attribués aux employés permanents seulement, aux employés saisonniers, ou aux deux;

**Attendu que** selon le *Guide de référence des employés municipaux*, un taux horaire est défini pour chaque catégorie d'emploi y compris pour les employés saisonniers « *Journaliers parcs*

et espaces verts » et ce, jusqu'en 2018;

**Attendu que**

l'employé en poste pour la catégorie « *Journalier parcs et espaces verts* » demande une augmentation de son taux horaire qui dépasse celui indiqué dans le *Guide de référence des employés municipaux* pour l'année en cours correspondant à ses années d'emploi depuis l'adoption du guide;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise, selon le *Guide de référence des employés municipaux de 2014-2018*, l'attribution des trois (3) congés maladie et du congé mobile seulement pour les employés à temps plein et que pour les employés permanents ou les employés saisonniers les congés maladies et le congé mobile seront accordés au en proportion des mois travaillés.

Que le conseil municipal n'autorise pas de changement du taux horaire pour la catégorie « *Journalier parcs et espaces verts* » dans le *Guide de référence des employés municipaux de 2014 - 2018*.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE REGLEMENTS**

**Résolution n° 16-11-354**

**Adoption du Règlement n° 302 intitulé :  
« Modifiant les dispositions sur  
l'entreposage extérieur à des fins autres  
que résidentielles du Règlement de zonage**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le *Règlement n° 302* intitulé « *Modifiant les dispositions sur l'entreposage extérieur à des fins autres que résidentielles du Règlement de zonage* » tel que présenté.

**Résolution n° 16-11-355**

**Adoption du Règlement n° 303 intitulé :  
« Intégrant les dispositions de la Politique  
de protection des rives, du littoral et des  
plaines inondables à la réglementation  
d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le *Règlement n° 303* intitulé « *Intégrant les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à la réglementation d'urbanisme* » tel que présenté.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

- Monsieur Guy Fortin, président des Loisirs de Palmarolle Inc., nous mentionne que personne de la corporation ne pourra être présent pour l'intronisation de monsieur Rogatien Vachon au *Temple de la renommée* le 14 novembre prochain.
- Dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 de la Municipalité, une lettre sera envoyée aux différents organismes (pompiers, comité d'embellissement, loisirs, bibliothèque, comité de développement et OMH) afin qu'ils présentent leurs prévisions budgétaires pour 2017.

→ **LEVÉE DE LA SEANCE**

**Résolution n° 16-11-356**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 22 heures et 30 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Carole Samson  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière